

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 7 Septembre 2023

Date de
convocation :

1 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et 7 septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. PIERACCINI Joel
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. ANDRIO Franck
Mme PERNOT Chantal
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur BARBIER Olivier a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal
- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Catherine a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame HAM Emmanuelle a donné procuration à Madame GIGNOUX Laure

Madame FAYOLLE Patricia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

**POINT 4 : MISE EN ŒUVRE DES OLD DANS LES QUARTIERS CLASSES PRIORITAIRES :
PHASE 2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA**

AR - Préfecture
006-210600060-20230907-2023_09_04-DE
Reçu le 13/09/2023

Vu, la délibération de l'Assemblée Régionale n°21-638 du 17 décembre 2021 qui définit le cadre de sa nouvelle politique d'aide aux communes,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre des OLD dans les quartiers classés prioritaires qui constitue la mise en œuvre opérationnelle de la phase 2, le plan d'action comporte la réalisation d'une réunion publique à destination des résidents au sein de chaque quartier prioritaire pour aborder la réglementation OLD et pratiquer des mises en situation pratique, réalisation de contrôles préventifs de toutes les habitations.

Considérant que le coût de cet accompagnement a été chiffré par l'ONF à 39 150 euros pour la visite de 219 logements notamment, avec la délivrance pour les particuliers présents d'une analyse individuelle de leur terrain et d'une fiche de contrôle avec plaquette explicative pour les propriétaires absents,

Considérant qu'une subvention est mobilisable auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui finance 50% le coût de cet accompagnement avec un montant de subvention plafonné à 18 000 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA d'un montant de 18 000 euros.

La délibération est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA d'un montant de 18 000 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 12 septembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE